

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 6

Artikel: Les troupes suisses au service étranger [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER. ¹

II.

Immédiatement après les fameuses campagnes d'Italie arriva la Réformation, qui, semblable à un glaive à deux tranchants, sépara l'ancien ordre de choses du nouveau ; on en vint en Suisse, surtout entre Zurich et les Waldstätten, à des combats sanglants, qui laissaient une longue rancune dans les cœurs ; mais au-delà des frontières, la scission religieuse eut aussi des conséquences terribles, principalement en France, où la guerre éclata entre les protestants et les catholiques ; ces deux partis cherchaient à enrôler des Suisses et n'eurent que trop de succès, en dépit des représentations de la Diète et de quelques gouvernements. Le petit canton de Bâle fournit aux réformés 300 hommes sous le commandement du capitaine Daniel Wieland, et un nombre égal aux catholiques, sous celui du magistrat Irmy. Le même fait eut lieu, mais d'une manière moins saillante, dans d'autres cantons.

C'est ainsi que les cantons catholiques avaient, en 1562, au service de Charles IX et de son odieuse mère, Catherine de Médicis, un régiment composé d'abord de 5000 hommes et plus tard de 8000, qui fut licencié en 1563, mais qui, bientôt reconstitué par le colonel Pfyffer, opéra la fameuse retraite de Meaux et ramena à Paris le roi et sa cour qui s'étaient réfugiés dans ses rangs ; trois fois les escadrons du prince de Condé, supérieurs en nombre, cherchèrent à briser ce mur d'airain, et trois fois ils furent repoussés ; les Suisses franchirent l'espace de sept lieues, harcelés continuellement par les attaques des guerriers les plus vaillants de la noblesse française, sans être ébranlés un seul instant. Ce régiment se distingua encore plus tard dans les batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, auxquelles prirent part dix mille autres Suisses. Après l'horrible nuit de la Saint-Barthélemy, qui suivit le traité de paix de Saint-Germain, le roi obtint des cantons catholiques environ 12,000 Suisses, qui ne tardèrent pas à être licenciés, mais dont 1,200 restèrent à Paris sous le commandement du colonel Tuggian de Soleure, et formèrent le premier régiment de la garde. Les cantons réformés s'étaient abstenus d'envoyer des troupes à leurs coreligionnaires, et rappelèrent même 4,000 hommes que Nicolas de Diesbach avait secrètement enrôlés pour les huguenots.

Toutefois, lorsque la guerre de religion se ralluma sous Henri III, des Suisses entrèrent aussi au service des réformés ; c'est ainsi qu'en 1576 leur armée comptait 18 compagnies de Bernois, soit 6,300 hommes, sous le commandement des frères Diesbach, et que le roi

¹ Voir le numéro 4.

Henri de Navarre (qui fut plus tard Henri IV) reçut 13,000 hommes commandés par les colonels Krieg de Zurich, Tillmann de Berne et Ryhiner de Bâle. D'un autre côté, presque tous les cantons autorisèrent des enrôlements, lorsque la guerre commença contre la Savoie en 1589. Henri IV, successeur de Henri III, conquit véritablement son royaume à l'aide des Suisses; à Arques comme à Ivry, des Suisses combattirent contre des Suisses; dans cette dernière bataille, l'armée de la Ligue était déjà en déroute, et il n'y avait plus que les régiments de Béroldingen et de Pfyffer qui résistaient, lorsque le roi, respectant leur valeur et voulant prévenir une lutte fratricide, leur accorda un sauf-conduit pour retourner dans leurs foyers.

Henri IV mit fin aux guerres de religion; comme il connaissait la bravoure et la fidélité des Suisses, il envoya des ambassadeurs à Berne et à Soleure pour renouveler les anciennes alliances. Tous les cantons lui accordèrent des troupes chaque fois qu'il en demanda; mais son règne ne fut pas de longue durée, il tomba en 1610 sous le poignard d'un assassin.

Sous Louis XIII, son successeur, le service permanent s'établit de plus en plus; les régiments ne furent plus licenciés lorsqu'une campagne était terminée, mais ils restèrent en garnison; le nombre en fut augmenté en même temps que l'effectif en fut diminué, et leur organisation subit des modifications en suite des innovations tactiques que Gustave-Adolphe introduisit dans l'armée suédoise. Cela commença en 1636; l'arquebuse fut remplacée par le mousquet; quelques années plus tard, la giberne fut adoptée, la hache d'armes, que les hallesbardiers portaient à la ceinture, de même que toutes les armes défensives en général furent supprimées, et enfin la baïonnette fut substituée à la pique. A la même époque, le costume militaire devint aussi plus homogène, mais ce ne fut qu'en 1688 que tous les régiments suisses portèrent le même uniforme, savoir: des habits rouges avec gilets et pantalons bleu-clair; des marques distinctives entre les régiments ne furent introduites que plus tard.

C'est en 1616 que fut formé le premier régiment suisse de la garde, qui se composait de 1400 hommes répartis en 8 compagnies; il était commandé par le colonel Gallaty. Lorsque Louis XIII mourut en 1643, il y avait au service de France 20,500 Suisses, savoir:

1^o La garde du corps, 100 hommes; 2^o le régiment de la garde sous le colonel Freuler, 3,800 hommes; 3^o le régiment de Mollodin, 4,000 h.; de Wattenwyl, 1,800 h.; de Rahn, 2,400 h.; de Praroman, 2,400 h.; de Roll, 4,000 h.; d'Ambühl, 2,000 h.

Plusieurs de ces régiments furent licenciés dans les premières années du règne de Louis XIV et transformés en compagnies franches,

au sujet desquelles on n'a que des données très incertaines ; cependant on croit savoir que , de 1666 à 1694 , il y avait une soixantaine de ces compagnies, comptant chacune 200 hommes en moyenne, et présentant par conséquent un total de 12,000 hommes environ. Les régiments suisses nouvellement formés comptaient pour la plupart 2,400 hommes répartis en trois bataillons ; outre le régiment de la garde, il y en avait encore 12 autres au service , qui offrent , avec les susdites compagnies franches, un effectif d'environ 40,000 Suisses.

Ces troupes prirent une part glorieuse à toutes les campagnes qui eurent lieu sous le long règne de Louis XIV ; elles se distinguèrent principalement dans les batailles de Fleurus, de Neerwinde et de Steinkerque, aux sièges de Mons, de Hamm, de Barcelone, de même que dans la guerre de la succession. Au siège de Mons, tous les capitaines du régiment de la garde furent promus au grade de colonel, en considération de leur bravoure. Ces guerres firent sans doute une énorme consommation d'hommes, les enrôlements devinrent plus difficiles , l'orgueil du roi de France froissa plus d'une fois les Suisses, et des voix se firent alors entendre contre le service étranger. Comme la France cherchait toujours à avoir au complet ses régiments suisses et que le contingent annuel pour cela n'était, par conséquent, pas peu considérable ; comme l'Espagne avait en même temps à son service 20,000 Suisses, la Savoie environ 5,000, la Hollande plus de 20,000 et Venise 4,000, total 50,000 environ — on peut admettre qu'il y avait, à cette époque, près de 90,000 Suisses au service étranger.

Si l'on en déduit un tiers provenant d'étrangers à la Suisse, il n'en reste pas moins 60,000 hommes, soit le 4 % de la population de la Suisse dans ce temps-là, par conséquent presque toute la jeunesse du pays. Admettons seulement 3 1/2 %, soit 2,000 hommes, pour maintenir annuellement ces régiments au complet, il s'ensuit que, depuis 1650 jusqu'à 1720, il périt pour le moins 100,000 Suisses, sans que le pays ait eu d'autre profit, en sacrifiant la fleur de sa jeunesse, que les pensions et les titres de noblesse de quelques familles !

Sous Louis XV, dont le luxe voluptueux ruina les finances et l'honneur de la France, l'effectif des régiments suisses alla de plus en plus en diminuant ; en 1748, la garde du corps, le régiment de la garde, huit régiments de ligne et trois compagnies franches ne comptaient que 22,095 hommes ; après la paix d'Aix-la-Chapelle et les campagnes de Flandres et d'Italie, où ils cueillirent de nouveaux lauriers, le nombre se trouva réduit à 15,000 hommes environ ; le régiment comptait 1440 hommes dans deux bataillons ; lors de la guerre de sept ans, ils furent augmentés de deux régiments levés à Zurich et dans l'évêché de Bâle. Les régiments Waldner, Planta et Diesbach

eurent l'occasion de se distinguer à Rosbach, où ils couvrirent la fuite honteuse de l'armée française ; on connaît l'anecdote à ce sujet qui ne repose toutefois sur aucun document historique.

Sous Louis XVI, l'effectif des régiments suisses fut réduit à 1,060 hommes. A l'époque où éclata la révolution, il y avait en France 14,175 Suisses, savoir :

La compagnie des Cent Suisses, 100 hommes ; le régiment de la garde, sous le commandement du comte d'Affry, 2415 hommes ; le régiment d'Ernst, n° 63 de l'armée française en 1790, 1060 h. ; de Salis-Samaden, n° 64, 1060 h. ; de Sonnenberg, n° 65, 1060 h. ; de Castella, n° 66, 1060 h. ; de Vigier, n° 69, 1060 h. ; de Châteaueux, n° 66, 1070 h. ; de Diesbach, n° 85, 1060 h. ; de Courten, n° 86, 1060 h. ; de Salis, n° 95, 1060 h. ; de Steiner, n° 97, 1060 h. ; de Reinach, n° 100, 1060 h.

Le régiment de la garde périt, le 10 août 1792, aux Tuileries, qu'il défendit avec une fidélité sans pareille jusqu'à la dernière extrémité ; les officiers, au nombre de 24, qui ne succombèrent pas dans le combat, furent égorgés ensuite dans les prisons ; ils appartenaient aux premières familles de la Suisse. Le dernier de tous ceux qui, en petit nombre, échappèrent aux massacres, M. le colonel de Gibelin, est mort il y a trois ans à Soleure.

Grâce à la honteuse indifférence du gouvernement français, le régiment Ernst fut désarmé à Aix par des forces décuples et rappelé immédiatement par le gouvernement bernois, qui manifesta énergiquement son indignation relativement à cette violation de la capitulation ; le régiment Salis-Samaden perdit 32 hommes avec le lieutenant de Flue lors de la prise de la Bastille. Le régiment Châteaueux ternit son honneur par sa honteuse rébellion à Nancy, en 1790, et subit toutes les sévérités de la loi martiale en vigueur parmi les Suisses ; malgré toutes les insinuations des autorités françaises, le chef des rebelles fut roué vif, 22 des soldats les plus compromis furent pendus, et 41 autres condamnés aux galères ; ces derniers furent mis en liberté plus tard par les Jacobins.

Ces différents événements produisirent en Suisse une immense sensation, et bientôt il fut question de rappeler les régiments. L'Assemblée nationale prévint toutefois un tel ordre par le décret suivant, du 20 août 1792 : “ Les régiments des Suisses et de leurs alliés qui se trouvent actuellement en France, doivent cesser d'être au service. ”

On accorda aux soldats licenciés la liberté d'entrer dans des régiments français ; un petit nombre d'entre eux en profitèrent, la plupart rentrèrent dans leurs foyers, sans indemnité quelconque, sans pension ; ils tombèrent, dans toute l'étendue des termes, à la charge de la pitié

publique. C'est ainsi que se termina la carrière militaire des Suisses en France après 310 ans de loyaux et fidèles services!

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons mentionné, dans notre dernier numéro, quatre mémoires présentés l'année dernière à la Société d'instruction mutuelle des officiers à la Chaux-de-Fonds. Voici quelques extraits d'un de ces mémoires traitant du tir des armes à feu, qui nous ont paru avoir quelque intérêt en ce moment :

« La différence essentielle entre le fusil d'infanterie et la carabine est, je l'ai déjà dit, que le premier est à parois lisses et la seconde à parois rayées. Etudions les effets et les résultats de ces deux systèmes.

» L'arme à paroi lisse exige un projectile d'un diamètre inférieur à celui du calibre, cette différence se nomme le vent et est nécessaire pour parer au recul insupportable occasionné par l'encrassement. Ce vide entre le projectile et les parois du canon est un grand inconvénient, il laisse passage à une certaine quantité de gaz qui s'échappe en pure perte et produit par la pression les battements de la balle. Ensuite de cette série de petits sauts, le projectile, au moment de s'échapper dans l'air, frappe un des côtés intérieurs du canon et prend un mouvement de rotation sur son axe; s'il frappe à gauche, ce mouvement se produit de droite à gauche et il dévie à droite; s'il frappe à droite, il se produit de gauche à droite et dévie à gauche, etc.

» Chaque coup peut avoir une déviation différente, de là cette incertitude dans le tir. Pour obvier à ces inconvénients, on chercha par tous les moyens possibles à supprimer le vent, mais ce ne fut qu'au moyen de rayures faites à l'intérieur du canon que l'on put obtenir quelques résultats, encore ne répondirent-ils pas à l'effet qu'on en attendait; la portée avait beaucoup gagné, mais la précision du tir laissait à désirer; les mouvements de rotation que nous venons de décrire furent supposés et l'on chercha, en donnant une inclinaison en forme d'hélice aux rayures, à imprimer au projectile un mouvement de rotation normal, c'est-à-dire sur son axe se confondant avec celui du canon. Les résultats furent des plus satisfaisants et cette hypothèse avérée.

» Après ces perfectionnements, plusieurs essais de formes différentes de projectiles furent tentés et de nouvelles modifications apportées. Les balles coniques furent reconnues préférables aux sphériques, vu que la résistance de l'air avait moins d'influence sur elles; cependant parfois des écarts sensibles dans le tir, produits par le renversement de la balle, étaient à signaler et de nouvelles recherches furent faites. Enfin, après beaucoup d'expériences, le projectile cylindro-ogival à cannelures présenta les meilleurs résultats; c'est celui adopté pour la carabine fédérale. La forme ogivale de la partie antérieure a l'avantage de ramener le centre de gravité en avant et d'augmenter ainsi la résistance de la partie postérieure; la fraisure de la baguette par cette forme est plus facile à nettoyer. La portion cylindrique avec